

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE
AUZANCE ET VERTONNE ET COURS D'EAU COTIERS**

Siège Social : Communauté de Communes du Pays des Achards
CS 90116
85150 La Chapelle-Achard

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2013

Date de la convocation : le 8 janvier 2013

Ordre du jour :

- Election d'un nouveau Vice-président
- Débat d'Orientation du Budget 2013
- Marché public « *Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne* » : choix d'un prestataire
- Bilan technique 2012
- Projet de nouveaux statuts

Pour les délégués absents, le dossier de séance distribué en réunion est joint à ce compte-rendu.

Il comprend :

- les éléments de DOB 2013,
- le rapport d'analyse pour le marché « *Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne* »,
- le bilan d'activités de l'année 2012 et le calendrier prévisionnel 2013,
- les statuts actuels du syndicat mixte et un tableau détaillant la superficie des marais dans chaque commune du SAGE surlignée en jaune.

Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Absent
	Bernard CODET	Absent
	Noël VERDON	Présent
Communauté de Communes des Olonnes	Jean-Michel BELLE	Présent
	Isabelle DOAT	Excusée
	Marie-Thérèse POUPARD	Présente
Communauté de Communes des Achards	Joseph MERCERON	Présent
	Martial CAILLAUD	Présent
	Gilles LUCAS	Présent
	Albert BOUARD (suppléant)	Présent
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Benoît ENFRIN	Excusé
	Jacqueline FERRE	Excusée
	Michel DAUPHIN	Excusé
Communauté de Communes Pays Yonnais	André BULTEAU	Présent
	Jean LARDIERE	Présent
	André GUIGNE	Absent
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	Lionel CHAILLOT	Présent
	Jean MICHON	Présent
	Jean HEITZMAN	Présent
AVRILLE	Francis SUAUD	Absent
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean-Claude MARQUET	Présent
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Absent
POIROUX	Edouard de la BASSETIERE	Absent
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Excusé
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Présent
TALMONT SAINT HILAIRE	Pierre BERTHOME	Absent
GROSBREUIL	Laurent TERRIEN	Présent

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, animateur du SMSAV ;
- Elodie JOBARD, chargée de mission du SMSAV.

Mr MERCERON ouvre la séance en présentant Jean-Michel BELLE, nouveau délégué CCO en remplacement de Jean-Philippe CHAPPELIN (démission).

1. Election d'un Vice-président

Suite à la démission de Jean-Philippe CHAPPELIN, il faut élire un nouveau Vice-président. Mr MERCERON propose que Jean-Michel BELLE prenne place à ce siège afin de maintenir un équilibre des territoires représentés à la Vice-présidence.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité d'élire Jean-Michel BELLE Vice-président du Syndicat Mixte.

Pour rappel, les Vice-présidents sont donc :

- 1^{er} Vice-Président : M. Pierre BERTHOME,
- 2^{ème} Vice-Président : M. Alain TAUPIN,
- 3^{ème} Vice-Président : M. Jean-Michel BELLE,
- 4^{ème} Vice-Président : M. Jean MICHON.

2. Débat d'Orientation Budgétaire

Mr MERCERON présente les documents budgétaires, notamment les dépenses prévisionnelles du Syndicat pour 2013.

Au niveau des investissements, Mr COQUIO fait un point sur les études en cours :

- Etude « **Elaboration de la stratégie collective du SAGE** », la prestation est terminée mais un paiement de 18 100 € reste à réaliser en ce début d'année 2013.
- **Etude conchylicole** (étude bactériologique sur le bassin versant de l'estuaire du Payré, Talmont-Saint-Hilaire), la prestation se termine en mars pour un dernier paiement de 15 900 €.
- **Etude préalable à un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA)** : la phase 2 s'est terminée en janvier ; la fin de l'étude est prévue pour juin 2013. Il est donc prévu des dépenses de 43 000 €.
- Etude « **Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne** » : cette phase suit la définition de la stratégie collective et fait l'objet d'un montant budgétaire de l'ordre de 110 000 € (montant maximum des offres reçues dans le cadre de la mise en concurrence).

Les participations des collectivités adhérentes se maintiennent pour 2013 (55 000 €, même montant global que 2012).

=> **Le vote du budget est fixé au prochain comité syndical, en mars.**

3. Marché public « Rédaction et accompagnement juridique à la rédaction du SAGE Auzance Vertonne » : choix d'un prestataire

Mr COQUIO rappelle les éléments de consultation vis-à-vis de ce marché :

Pour une durée imposée de 10 mois, le marché est alloti :

Lot 1 : Rédaction des documents du SAGE

- Rédaction des documents du SAGE (PAGD, règlement, évaluation environnementale)
- Co-animation (avec animateur) de la CLE, du bureau de la CLE, des commissions thématiques et des comités de rédactions

Lot 2 : Accompagnement et analyse juridique du SAGE

- Expertise juridique des documents produits
- Participation aux CLE, bureaux de CLE, comités de rédaction et commissions thématiques

Les dates de la consultation étaient les suivantes :

- Publicité : 14 décembre 2012
- Remise des offres : 14 janvier 2013 à 18h

Les 2 offres lot 1 et les 5 offres du lot 2 ont été ouvertes le 15 janvier 2013.

L'analyse des offres amène aux notations suivantes :

➤ *Pour le lot 1*

		TOTAL / 20	Technique/ 8	Coûts / 8	Délais / 4
1	IDEA RECHERCHE - GS - ARTELIA	18,13	8	6,13	4
2	CESAME	17	6	8	3

➤ *Pour le lot 2*

		TOTAL / 20	Technique/ 8	Coûts / 8	Délais / 4
1	IDEA RECHERCHE - ARS	16,53	8	4,53	4
2	DPC	16,37	8	4,37	4
3	Paillat Conti & Bory	15,58	6,5	5,08	4
4	Antélis	15	4	8	3
5	Joel Thalineau Avocat	10,77	3	3,77	4

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

Décide à l'unanimité de choisir :

Pour le lot 1 : le bureau d'études mandataire :

IDEA RECHERCHE

4 Allée Marie Berhaut – Cap Nord B

35000 RENNES

en groupement avec *GEOMATIC SYSTEMES* et ARTELIA, pour un montant de **76 704,86 €TTC**.

Pour le lot 2 : le bureau d'études mandataire :

IDEA RECHERCHE

4 Allée Marie Berhaut – Cap Nord B

35000 RENNES

en groupement avec ARS, pour un montant de **29 187,18 €TTC**.

4. Bilan technique 2012

Cf. Rapport d'activités

5. Projet de statuts

Mr MERCERON expose le projet de transfert de la compétence « Entretien et restauration des cours d'eau », suite à la réunion du 19 décembre 2012 rassemblant les élus dans le cadre de la phase 2 de l'étude préalable à un CTMA. Il est ressorti de la réunion *que la meilleure solution pour cette compétence semble être une structure unique de bassin versant, telle que le Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne, pour plusieurs raisons comme :*

- *la légitimité des projets rentrant dans le cadre global du SAGE et la maîtrise d'ouvrage de l'étude préalable,*
- *la simplification administrative d'une structure unique,*
- *la cohérence territoriale de bassin versant des actions à mettre en œuvre.*

Il faut donc changer les statuts du syndicat qui méritent par ailleurs un 'toilettage' sur d'autres points comme :

- le nom de la structure,
- les collectivités qui le constituent,
- l'objet des compétences,
- la composition du comité syndical,
- les contributions financières des collectivités.

Pour ce dernier point, Mr MERCERON tient à expliquer qu'il existe deux solutions :

- soit on garde la même clé de répartition pour la compétence « SAGE » et pour la compétence « Cours d'eau »
- soit deux clés sont définies afin de prendre en compte le fait que la compétence « Cours d'eau » ne prévoira pas d'actions dans les périmètres de compétence des syndicats mixtes de marais (des Olonnes et du Payré). Ces derniers représentent 3,74 % du territoire du SAGE comme il est indiqué dans le tableau distribué dans le dossier de séance.

Mr BELLE demande que soient faites des simulations financières pour avoir tous les éléments et décider en connaissance de cause.

La réflexion doit être menée dès aujourd'hui pour que le programme d'actions qui commencera en 2014 puisse s'appuyer sur une structure administrative bien définie en ce qui concerne les travaux sur cours d'eau. Le transfert de compétence, et à la modification du syndicat mixte d'une façon plus globale, doivent être procédés en deux étapes :

➤ **Étape 1 : Changements des statuts des structures adhérentes**

Les collectivités membres doivent avoir la compétence « Entretien et restauration des cours d'eau »

Il sera envoyé rapidement aux collectivités membres un courrier et un modèle de délibération dans ce sens.

➤ **Étape 2 : Changements des statuts du syndicat mixte**

Mr MERCERON lève la séance en remerciant les délégués pour leur présence.
